Mission commerciale en Australie, Nouvelle-Zélande et Fidji

Une mission commerciale dirigée par M. James F. Grandy, sous-ministre de l'Industrie et du Commerce s'est rendue en Australie, en Nouvelle-Zélande et aux îles Fidji, en octobre, afin d'y étudier les possibilités du marché.

La mission, composée de 13 personnalités du monde des affaires, s'est intéressée aux domaines concernant la machinerie industrielle, les produits forestiers, l'électronique, la production et la distribution d'énergie électrique, les textiles, les produits chimiques et les services d'ingénierie.

Des développements récents ont accru la position concurrentielle du Canada en Australie et en Nouvelle-Zélande. Depuis l'automne 1971, la valeur des dollars australiens et néo-zélandais a augmenté de près de 30 p. 100 par rapport au dollar canadien; plusieurs concurrents importants du Canada sur ces marchés ont dû aussi réaligner leurs monnaies. Tout ceci offrant un fort avantage au niveau des prix aux compagnie canadiennes qui exploitent ces marchés.

Le Canada jouit d'un tarif préférentiel en Australie et en Nouvelle-Zélande; cet avantage tarifaire et la situation monétaire favorable concourent à placer les fournisseurs canadiens en position unique sur ces marchés. En juillet dernier, le Canada signait un accord avec la Nouvelle-Zélande prévoyant le maintien de certaines préférences tarifaires entre les deux pays. Des discussions sont en cours afin d'en arriver à une entente semblable avec l'Australie.

Les récentes mesures anti-inflationnistes visant à stimuler les importations ajoutent à la conjoncture favorable du marché en Australie et en Nouvelle-Zélande. En juillet, l'Australie réduisait tous ses tarifs de 25 p. cent, et en septembre, la Nouvelle-Zélande annonçait un accroissement substantiel des contingents sous licence en vertu de son système de licences d'importation. Ces deux mesures ont permis d'améliorer l'accès du Canada à ces marchés.

L'augmentation de l'activité économique aux îles Fidji, et surtout l'expansion du tourisme et les réalignements des monnaies ont amélioré la position concurrentielle du Canada visàvis des autres principaux fournisseurs des îles Fidji offrant ainsi de nouveaux débouchés aux exportateurs canadiens.

La mission a visité Sydney, Melbourne, Perth, Wellington et Auckland. M. Grandy et quelques membres de la mission se sont rendus ensuite à Suva afin de déterminer avec les représentants et les hommes d'affaires des îles Fidji les débouchés offerts aux produits canadiens.

Tarif préférentiel: Canada-Australie

Le ministre suppléant de l'Industrie et du Commerce, M. Robert K. Andras, a signé le 24 octobre un Échange de lettres entre le Canada et l'Australie, qui servira de nouveau cadre légal aux tarifs préférentiels établis dans les accords bilatéraux respectifs du Canada et de l'Australie avec le Royaume-Uni. Ces accords commerciaux prirent fin lors de l'entrée de la Grande-Bretagne dans la Communauté économique européenne.

Cet Échange de lettres complète l'accord commercial canado-australien de 1960 et prévoit le maintien d'une large gamme de préférences tarifaires entre les deux pays. Le Canada a signé un Échange de lettres semblable avec la Nouvelle-Zélande, le 26 juillet.

Cet Échange de lettres ajuste aussi les obligations du Canada en vertu de l'accord commercial de 1960 quant au dumping avec les dispositions du Code anti-dumping GATT dont le Canada est signataire. Cet Échange permet aussi de déroger provisoirement aux dispositions directes d'expédition afin de qualifier les marchandises australiennes au traitement tarifaire préférentiel canadien.

M. Andras a fait remarquer que l'Échange australien, tout comme l'accord avec la Nouvelle-Zélande, en maintenant cet important commerce préférentiel servira à rassurer les hommes d'affaires canadiens, surtout ceux qui exportent vers ces régions actuellement. Il a pressé les exportateurs canadiens qui n'exportent pas vers l'Australie et la Nouvelle-Zélande de considérer les débouchés qui s'offrent à eux sur ces marchés.

Engagement du Canada envers le PNUD

Le Canada a l'intention d'augmenter sa contribution ordinaire au Programme des Nations Unies pour le développement, pour l'année en cours, de 1.9 million de dollars en monnaie canadienne. Cette hausse portera notre engagement de 1974 à 21.7 millions de dollars.

En outre, nous contribuerons de nouveau, au cours de la prochaine année civile, une somme supplémentaire de \$500,000 destinée aux projets visant à accélérer le développement des pays sous-développés. Ainsi, la contribution totale du Canada en 1974 s'élèvera à 22.2 millions de dollars canadiens.

ment annoncé la formation de l'Alberta Energy Company, qui servira à mobiliser des investissements pour des projets tels que la mise en valeur du sable pétrolifère, la construction de pipelines et l'exploitation du gaz naturel. Entre 50 et 70 millions de dollars d'actions seront émises l'été prochain. Le gouvernement provincial sera propriétaire de la moitié de l'entreprise et la préférence sera donnée aux Albertains au moment de la souscription.

Mise en valeur du sable pétrolifère de l'Alberta

La province de l'Alberta a approuvé la proposition soumise par la société *Synconde Canada Ltd.* visant un investissement d'un milliard de dollars pour la mise en valeur du potentiel que représente le sable pétrolifère de

l'Athabaska. La proposition vise principalement la construction près de Fort McMurray d'une usine d'extraction du sable pétrolifère. Si la proposition reçoit également l'approbation du gouvernement fédéral, la production quotidienne pourrait atteindre, vers 1982, 125,000 barils. Le premier ministre de l'Alberta, M. Peter Lougheed, a égale-